



maj 19/01/2026

Règlement Intérieur COUPE DEPARTEMENTALE FÉMININE DE CLUB (Cdep-F)

➤ Article 1 - OBJET

La Coupe Départementale des Clubs féminine (Cdep-F) est soumise à l'application stricte du règlement de Jeu Officiel de la FIPJP. Elle se déroule par équipes composées de joueuses d'un même club **en élimination directe sous la même formule que le Championnat Féminin de club**.

L'équipe qui participe à la Coupe Départementale Féminine par club en accepte tacitement le règlement en vigueur.

➤ Article 2 - DÉROULEMENT

Les tirages au sort sont effectués par le Comité de Pilotage qui fixe les dates butées de chaque tour.

Les rencontres se jouent dans le club désigné, sans dépasser les dates butées fixées par le Comité de Pilotage (*)

Le club recevant doit faire plusieurs propositions de date. En cas de non-accord : le rencontre doit se jouer à la date butée vers 18h30

L'équipe absente à la date et l'heure fixées est déclarée perdante.

(*) sauf dérogation exceptionnelle accordée par le Comité de Pilotage

➤ Article 3 - MATCH, POINTS, REMPLACEMENTS

Les équipes s'affrontent lors de « matchs » déclinés en 3 phases dans l'ordre suivant :

- Une 1ère phase avec 6 tête-à-tête
- Une 2ème phase avec 3 doublettes
- Une 3ème phase avec 2 triplettes

Le total (maximum) est donc de 36 points soit :

- 1 ère phase, 6×2 points = Total 12 pts
- 2 ème phase 3×4 points = Total 12 pts
- 3 ème phase 2×6 points = Total 12 pts

Le total des points pour chaque équipe permet le match nul 18-18.

En cas de match nul, une tripllette supplémentaire devra être jouée pour désigner l'équipe vainqueur

Les remplacements sont possibles s'ils sont inscrits sur la feuille de match. Ils peuvent intervenir en cours de parties sauf en tête-à-tête.

Dans les parties en doublettes et la tripllette d'un même match il est permis de remplacer 1 joueuse.

Le remplacement envisagé doit être signalé par le capitaine de l'équipe, au capitaine de l'équipe adverse et à l'arbitre, et être effectué avant le jet du but de la mène suivante.

➤ **Article 4 – FEUILLE DE MATCH**

Les équipes sont constituées de **6 joueuses** + 2 remplaçantes maximum. La coach peut être également joueuse.

A partir de 2026, le nombre d'étranger extra communautaire (Hors UE) est limité à un par équipe.

Les feuilles de match devront être envoyées par l'équipe gagnante ➔

cdamcommissionfeminine@gmail.com

➤ **Article 5 – PARTICIPATION**

La participation à La Coupe Départementale des Clubs féminin est strictement réservée aux équipes de D2 perdantes des poules ayant participé effectivement au Championnat Féminin des Clubs.

Les frais de participation sont de 10€ (+ 1€ frais d'inscription en ligne) par équipe.

La participation n'est pas obligatoire.

➤ **Article 6 – TENUES**

Les joueuses ainsi que la capitaine participant aux diverses rencontres doivent porter un **haut et un bas sportif homogènes de club**.

Une équipe est en droit de ne pas jouer si les adversaires ne sont pas en tenue réglementaire.

En revanche toute rencontre jouée ne pourra pas faire l'objet de réclamations sur les tenues par la suite.

➤ **Article 8 – RECOMPENSES**

Récompenses sous forme de bons d'achat et trophées remis lors de la cérémonie de trophée des champions organisée par le CD06 avant l'ouverture de la saison suivante.

Dotation 2025	
Vainqueur	300€
Finaliste	200€

Toute réclamation, observation ou autre ... devra être adressée directement par mail à l'attention de la Commission Féminine : cdamcommissionfeminine@gmail.com

TOUT POINT NON PREVU PAR CE REGLEMENT INTERIEUR SERA EXAMINE PAR LA COMMISSION FEMININ